

21-06-2023 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 21 juin 2023 à 19h00, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Monsieur Normand St-Laurent, conseiller au siège #5
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Est absente: Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

121-23

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté comme lu et tel que décrit ci-bas.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Engagement d'un employé de voirie
5. Engagement d'une préposée au camping
6. Mandat à la directrice générale – Embauche du personnel
7. Suivi de divers dossiers en cours
8. Questions de l'assemblée
9. Levée de la réunion

122-23

Engagement d'un employé de voirie

Considérant que monsieur Bruno Gauvin, employé municipal, a quitté ses fonctions le 7 juin dernier;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal décide de faire un deuxième affichage de l'offre d'emploi pour l'employé de voirie.

123-23

Engagement d'une préposée au camping

Considérant que madame Nadine Gagné, préposée au camping, a quitté ses fonctions le 10 juin dernier;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas engage madame Suzanne Santerre, comme préposée au camping à compter du 22 juin prochain. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale, sont autorisés à signer le contrat de travail indiquant les conditions de travail et les revendications des deux parties.

124-23

Délégation à la directrice générale – Embauche du personnel

Considérant qu'en vertu de l'article 165.1 du Code municipal du Québec:

- Le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail (chapitre C-27) le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;
- L'engagement n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;
- La liste des personnes engagées en vertu du premier alinéa doit être déposée lors du conseil qui suit leur engagement.

Par conséquent, il est proposé par monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Cléophas délègue à la directrice générale et greffière-trésorière, le pouvoir d'embaucher toute personne nécessaire à la poursuite des activités de la municipalité, si toutes les conditions mentionnées ci-haut sont respectées.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Aucune personne présente dans la salle.

125-23

Levée de la séance

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes (19h45).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale et gref.-trés.

